



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 25 octobre 2024
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 9 pouvoirs	

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN, Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Fabienne GASTON

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN, Christelle CHAMPOMIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_152 : CIAS - Mise à disposition d'un hébergement d'urgence

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu les compétences de la communauté de communes Plaine Limagne en matière d'action sociale et de logement,

Vu le statuts de la communauté de communes Plaine Limagne, et notamment la compétence action sociale,

Considérant la nécessité d'apporter une réponse adaptée à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation d'urgence sociale sur le territoire de la communauté de communes,

Considérant les missions confiées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) dans le cadre de la compétence,

*Considérant que le CIAS Plaine Limagne a pour mission d'assurer cet accueil et cet accompagnement,
Considérant qu'un logement appartenant à la communauté de communes peut être mis à disposition
du CIAS,*

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'autoriser la mise à disposition d'un logement appartenant à la communauté de communes Plaine Limagne au profit du CIAS Plaine Limagne, afin qu'il serve de logement d'urgence pour l'accueil de personnes en situation d'urgence sociale,**
- de charger le président de la communauté de communes de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement

